Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 022-212201487-20260423-D2026_26-DE

Commune de Mérillac
Séance du 23 avril 2026
Délibération n°2026-26

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 avril 2026

Le 23 avril 2026, à dix-neuf heures, le conseil municipal de Mérillac, sur convocation en date du 15 avril 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence d'Hervé MORIN.

Membres présents (9): Hervé MORIN, Sylvie HUET, Sandrine CANAUD, Dominique DELAUNAY, Sabine SOQUET, Linda SOQUET, Danick MEHEUST, Adrien SOQUET, Ewen PERQUIS.
Membres absents (2): Rudy CAVALHEIRO *(pouvoir à Hervé MORIN)*, Isabelle BOUGAHAM *(pouvoir à Sylvie HUET)*.

Le quorum (6) est atteint.

Sylvie HUET est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-26. Désignation d'un référent fleurissement.

Un concours de fleurissement est organisé tous les ans dans les communes de l'ancien canton de Merdrignac. L'épreuve est ouverte aux particuliers et aux commerçants. Les participants les mieux notés au palmarès communal peuvent ensuite concourir au palmarès intercommunal. Un référent doit assurer l'organisation de l'épreuve, à savoir : l'inscription des candidats, la constitution du jury et la remise des prix. Il appartient au conseil municipal de le désigner.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne Sandrine CANAUD comme référente titulaire et Sabine SOQUET comme référente suppléante.

Acte certifié exécutoire le
Le Maire,
Hervé MORIN.

La secrétaire de séance,
Sylvie HUET.